



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) DE BRIQLY.APP

Mise à jour	@3 avril 2025
Sélection	CGV

1. Objet des CGV

Les présentes CGV encadrent les conditions d'inscription et d'utilisation de l'application BRIQLY.APP par les intervenants (artisans et prestataires de services). L'inscription permet aux intervenants d'intégrer le réseau BRIQLY, offrant une visibilité auprès des pilotes de travaux inscrits sur la plateforme.

2. Modalités d'Abonnement et Tarifs

L'abonnement à BRIQLY est proposé selon les formules suivantes :

- **150 € HT / mois** (abonnement mensuel, avec engagement d'un an)
- **1 500 € HT / an** (abonnement annuel, avec engagement d'un an)

Les abonnements permettent aux intervenants d'être visibles sur la plateforme et de promouvoir les activités pour lesquels ils sont assurés jusqu'à trois départements.

3. Inscription et Conditions d'Accès

Pour accéder au service, les entreprises doivent :

- Fournir tous les documents nécessaires permettant de vérifier leur identité et expertise ;
- Payer le montant de l'abonnement par carte bancaire uniquement.

L'abonnement sera activé une fois ces éléments vérifiés et validés par BRIQLY. L'entreprise peut également bénéficier d'une cooptation par un pilote de travaux afin de renforcer sa crédibilité. La cooptation n'est pas obligatoire, mais constitue un gage de sérieux supplémentaire.

4. Ajustement des Conditions d'Inscription

BRIQLY et l'entreprise d'intervenant peuvent convenir ensemble de conditions d'inscription particulières, sous réserve d'un accord mutuel.

5. Suspension et Résiliation de l'Abonnement

BRIQLY se réserve le droit de désactiver temporairement ou de résilier définitivement l'abonnement de l'intervenant en cas de :

- Documents non conformes ou expirés,
- Signalement d'un comportement inapproprié,
- Litige majeur sur un chantier.

En cas de profil non validé après l'inscription, BRIQLY pourra mettre fin à l'engagement à compter du mois suivant.

6. Renouvellement et Résiliation

L'abonnement est renouvelable tacitement à l'échéance de chaque période d'engagement, selon les modalités de l'abonnement choisi (mensuel ou annuel).

L'intervenant peut résilier son abonnement :

- **Un mois avant l'échéance de l'engagement**, en envoyant un courrier ou un email avec accusé de réception.

7. Responsabilité

BRIQLY ne peut être tenue responsable des dommages ou litiges résultant des relations professionnelles entre l'intervenant et les pilotes de travaux.

L'intervenant s'engage à mettre à jour ses informations et à respecter les conditions d'utilisation de la plateforme.

8. Modification des CGV

BRIQLY se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les modifications seront notifiées aux intervenants et appliquées après un délai raisonnable.

9. Acceptation des CGV

L'inscription sur BRIQLY implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.